



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES interne

Section : Sciences économiques et sociales

Session 2019

Rapport de jury présenté par :

Marc MONTOUSSE

Président du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Introduction

Les postes offerts à la session 2018 sont de 39 pour le CAPES interne de sciences économiques et sociales et 25 pour le CAER-CAPES, en forte augmentation par rapport aux années précédentes.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Capes	39	16	16	18	22	20	18
Caer	25	16	18	22	19	21	20

Le jury a pourvu tous les postes au CAPES avec une barre d'admission fixée à 11,33/20 et tous les postes au CAER-CAPES avec une barre d'admission de 10,67/20.

Depuis plusieurs années, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'élaboration d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le descriptif des épreuves est défini dans le guide des concours :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98517/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

400 candidats se sont inscrits au CAPES (366 en 2018, 354 en 2017 et 348 en 2016) et 110 au CAER (111 en 2018, 111 en 2017 et 92 en 2016), mais sur ces 510 inscriptions, seuls 226 dossiers répondant aux critères ont été reçus (160 pour le CAPES et 66 pour le CAER). Malgré l'augmentation du nombre de postes, les barres d'admissibilité sont restées relativement élevées (11 pour le CAPES et 9 pour le CAER). 132 candidats ont été déclarés admissibles (82 au CAPES et 50 au CAER).

Sur les 132 candidats admissibles, 124 candidats (76 au CAPES et 48 au CAER) se sont présentés à l'oral. Les prestations ayant été globalement satisfaisantes, tous les postes ont été pourvus.

Bilan général session 2019 :

	Inscrits	Dossier reçu et répondant aux critères	Admissibles	Présents	Nbre de postes	Reçus
Capes	400	160	82	76	39	39
Caer	110	66	50	48	25	25
Total	510	226	132	124	64	64

Le jury attache beaucoup d'importance, tant pour le dossier qu'à l'oral, à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des SES. Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les « Ressources pour les SES » qu'ils trouveront sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2019 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, le proviseur, son adjoint et le personnel du lycée Simone Veil de Marseille qui ont accueilli les oraux avec beaucoup de disponibilité, ainsi que la gestionnaire du concours, madame Priscilla Plateaux pour sa compétence et son efficacité.

Marc MONTOUSSÉ
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Président du jury



SOMMAIRE :

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

- Présentation de l'épreuve**
- Bilan de l'admissibilité**
- Première partie du dossier RAEP**
- Seconde partie du dossier**

2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

- Présentation de l'épreuve**
- Bilan de l'admission**
- L'exposé**
- L'entretien**
- L'exercice de mathématiques appliquées aux sciences sociales**
- Exemple de sujet de sciences économiques et sociales**
- Exemples de sujets de mathématiques appliquées aux sciences sociales**



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes. La plupart des remarques contenues dans le rapport de jury 2018 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

→ Présentation de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;*
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

Coefficient 1. »

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

REMARQUE : pour la session 2020, la seconde partie pourra porter sur les programmes des classes de seconde et de première qui ne seront plus en vigueur à partir de la rentrée 2019.

➔ Bilan de l'admissibilité

CAPES INTERNE

Nombre de postes : 39

Nombre de candidats inscrits : 400

Nombre de candidats non éliminés : 160 ; soit 40 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 11

Nombre de candidats admissibles : 82 ; soit 51,25 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés : 10,24/20

Moyenne des candidats admissibles : 12,29/20

CAER CAPES

Nombre de postes : 25

Nombre de candidats inscrits : 110

Nombre de candidats non éliminés : 66 ; soit 60 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 09

Nombre de candidats admissibles : 50 ; soit : 75,76 % des non éliminés.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Moyenne des candidats non éliminés : 10,30/20

Moyenne des candidats admissibles : 11,22/20

→ Première partie du dossier RAEP

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Rappelons que « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » est la première des compétences attendues d'un enseignant qui aura la responsabilité d'élèves. Le professeur doit être exemplaire. Le jury a ainsi systématiquement écarté les dossiers qui témoignaient de comportements inacceptables consistant à paraphraser, voire à copier des documents, et à les présenter comme des productions personnelles.

Le jury a été sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que quelques dossiers comportent encore des fautes d'orthographe, des erreurs de grammaire et des lacunes syntaxiques. Rappelons ici aussi que parmi les compétences attendues des enseignants figurent « Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et « Maîtriser les technologies de l'information et de la communication » ; des présentations soignées sont donc nécessaires. Les présentations peu rigoureuses (dossier non relié, pages non numérotées, absence de justification du texte, changement inopportun de police de caractères ou d'espace interligne...) ne sont pas appréciées par le jury. Afin de faciliter la lecture du dossier, les candidats sont invités à réfléchir à la façon dont ils présentent leur écrit (il doit être aéré, constitué de paragraphes différents, mettre en évidence les points saillants, etc.).

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Il est important de rappeler que cette première partie du RAEP ne se limite pas à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat ; il doit aussi montrer comment son parcours a nourri sa motivation pour enseigner les Sciences économiques et sociales.

Le jury a valorisé les dossiers qui évitaient une présentation linéaire, notamment sous forme de chronologie ou de liste, des postes successivement occupés. Plus que l'exhaustivité de la description des fonctions, il est attendu une mise en évidence des traits saillants du parcours, des compétences acquises, et une réflexion sur les expériences professionnelles vécues par le candidat. La présentation du parcours professionnel du candidat et de ses différentes expériences professionnelles doit être mise en relation avec les compétences attendues d'un enseignant de Sciences économiques et sociales.

Certains dossiers ne sont pas suffisamment clairs pour que le jury puisse savoir quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement.

Le jury recommande aux candidats de penser à préciser les diplômes qu'ils ont obtenus - ainsi que leurs éventuelles admissibilités au capes lors de sessions précédentes-, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (quelles classes ? quand exactement ?), et de ne pas oublier de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (participation à des instances



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

administratives, correction du baccalauréat...) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Expérience professionnelle ;
- Diplômes et formation professionnelle ;
- Autres activités d'enseignant ;
- Participation à la vie de l'établissement (projets, instances de l'établissement...) ;
- Démarche analytique et justification des choix ;
- Structuration du propos ;
- Qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- Respect du format réglementaire (moins de deux pages).

Le jury conseille aux candidats de veiller à ces différents éléments, notamment de penser à justifier leur attrait pour les Sciences économiques et sociales. Leurs propos ne peuvent que gagner à être articulés avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

→ Seconde partie du dossier

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- La capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- La capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Il s'agit de présenter une séquence de cours. Pour la session 2020, cette séquence pourra porter sur les programmes des classes de seconde et de première qui ne seront plus en vigueur à partir de la rentrée 2019.

Après avoir précisé la problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent figurer dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

Il ne s'agit pas de présenter une succession d'activités sans prise de hauteur ; une justification des choix didactiques et pédagogiques est attendue. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise le contenu scientifique et qu'il a de réelles aptitudes à la transposition didactique ; le propos doit donc être parfaitement rigoureux et les objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire doivent être strictement conformes aux attentes des programmes officiels. Le candidat doit montrer sa capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés. Enfin, le candidat doit faire preuve de recul et de réflexivité



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

par rapport à ses choix et aux activités proposées, et ce afin de montrer sa capacité à utiliser l'expérience acquise pour progresser.

Au-delà des exigences de forme, le candidat doit éviter les discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans précision de la manière dont il procède pour que les élèves s'approprient un concept, un mécanisme. Il doit structurer son propos et se garder d'une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse. Les documents doivent être adaptés au niveau des élèves concernés et leurs sources doivent être précises. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les notions et les mécanismes mobilisés dans le cadre de la séquence qui doit être strictement conforme aux programmes.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Pertinence du choix de l'activité décrite ;
- Maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- Structuration du propos ;
- Prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- Justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- Pertinence des documents choisis, des activités et des questionnements ;
- Qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- Respect du format réglementaire (moins de six pages pour la réalisation pédagogique et moins de dix pages pour les documents).

Au total, le jury conseille aux candidats de relire le préambule du programme du cycle terminal qui leur sera notamment utile pour maîtriser la démarche didactique des Sciences économiques et sociales, de consulter les fiches ressources Eduscol et de ne surtout pas oublier les élèves dans la situation d'apprentissage qu'ils décrivent.



2/ ÉPREUVE D'ADMISSION

Les attentes du jury et les prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes. La plupart des remarques contenues dans le rapport de jury 2020 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

→ Présentation de l'épreuve

« Epreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle consiste en l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury et comporte un court exercice de mathématiques appliquées aux sciences sociales. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé : trente minutes maximum ; entretien : quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Le programme de mathématiques, valable pour trois années, est publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. »

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (version consolidée au 10 octobre 2016).

REMARQUE : l'exposé porte sur les programmes en vigueur. Donc pour la session 2020, il portera soit sur le nouveau programme de la classe de seconde, soit sur le nouveau programme d'enseignement de spécialité de la classe de première, soit sur les anciens programmes d'enseignement spécifique et de spécialité de la classe terminale qui restent en vigueur.

→ Bilan de l'admission

CAPES INTERNE

Nombre de candidats admissibles : 82

Nombre de candidats non éliminés : 76

Nombre de candidats admis sur liste principale : 39 (soit 51,32 % des non éliminés).

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité et total de l'admission)

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 11,66/20

Moyenne des candidats admis : 13,81/20

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 11,33/20

Moyenne des candidats admis : 14,49/20



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Nombre de postes : 39
Barre d'admission : 11,33/20
(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

CAER CAPES

Nombre de candidats admissibles : 50
Nombre de candidats non éliminés : 48
Nombre de candidats admis sur liste principale : 25 (soit 52,08 % des admissibles).

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité et total de l'admission)

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 11,15/20

Moyenne des candidats admis : 13,76/20

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admission

Moyenne des candidats admissibles non éliminés : 11,15/20

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 14,80/20

Nombre de postes : 25
Barre d'admission : 11,67
(Total des coefficients : 3 dont admissibilité 1 et admission 2)

→ L'exposé

Il est demandé au candidat de construire, à partir d'un dossier documentaire et pour un niveau d'enseignement donné, le plan et le contenu d'une séance de travail d'une à deux heures.

Sur la première page du dossier figure l'extrait de programme correspondant.

Le dossier est généralement constitué de trois ou quatre documents de nature variée extraits de diverses sources (ouvrages, revues, rapports officiels, sites institutionnels...). Les documents peuvent être plus complexes et plus longs que ceux que l'on trouve dans les manuels parce qu'ils peuvent être destinés au professeur pour la préparation de sa séquence. Ils ne sont pas obligatoirement à utiliser dans leur intégralité avec les élèves.

Le candidat doit délimiter et définir le sujet qu'il va traiter en s'appuyant sur le contenu de ce dossier. Il faut cibler la question à laquelle le dossier se réfère afin de préciser les contours de la séquence dans laquelle la séance de travail proposée s'intègre. Le candidat ne doit pas traiter la totalité du thème du programme, mais s'en tenir à la thématique suggérée par l'énoncé. On attend du candidat qu'il mobilise des connaissances personnelles approfondies et qu'il montre ses capacités d'exploitation d'un dossier documentaire. Si le dossier doit nécessairement être utilisé, il revient au candidat d'effectuer des choix dans l'utilisation des documents ; il peut ainsi décider de ne pas prendre tout ou partie d'un document et/ou proposer les références d'éventuels documents alternatifs, mais ses choix devront dans tous les cas être justifiés.

Il est conseillé de situer le thème au sein du programme et de préciser la manière dont on conçoit sa progression pédagogique. Dès l'introduction, il est indispensable d'annoncer avec la plus grande clarté l'objectif visé : que veut-on montrer ? selon quelle démarche didactique et pédagogique ? En



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

écho à ce questionnement introductif, une réponse doit être apportée en conclusion : qu'ont appris les élèves ? comment va-t-on évaluer les acquis ? quels sont les prolongements de la leçon ?

Le plan est construit pour répondre à la problématique. Il doit être équilibré et est d'autant plus pertinent qu'il laisse apparaître une progression argumentative donnant de la lisibilité à la démarche. Deux écueils sont à éviter : le premier est celui d'une coquille vide de sens, au sein de laquelle on va seulement plaquer de manière artificielle quelques commentaires de documents ; le second est celui d'une série d'annonces essentiellement allusives - annoncer ce que l'on traiterait sans jamais développer ses idées s'avère contreproductif.

Le plan étant donné, le jury attend des candidats qu'ils développent leur argumentaire et apportent des éléments de contenu scientifiquement solides. Ils doivent proposer une leçon qui fournit de façon structurée une réponse à la problématique, dans le respect du temps de la séquence (une heure à deux heures).

La démarche pédagogique doit être présentée de façon précise. L'exposé retrace un acte d'enseignement. Le candidat doit proposer une démarche progressive et en préciser la logique. Il ne suffit pas d'énoncer des principes pédagogiques généraux mais bien, point par point et de façon concrète, d'expliquer ce qui sera fait avec les élèves. Il ne faut pas non plus oublier qu'une des bases essentielles de la pédagogie est la progressivité des apprentissages et que leur appropriation par les élèves doit être l'objet d'évaluations sous diverses formes.

L'une des difficultés à laquelle se heurtent beaucoup de candidats est de concilier l'exigence d'un exposé d'un bon niveau scientifique avec la prise en compte de la mise en activité de la classe. C'est pourtant ce que tout professeur est amené à faire au quotidien. L'origine de cette difficulté provient souvent d'une confusion entre mise en activité et cours dialogué : « je poserai telle question, et j'attendrai telle réponse ». Préciser la réponse attendue est certes une bonne chose, mais les candidats pourraient à bon escient imaginer d'autres formes de mise en activité que le traditionnel jeu « questions-réponses ».

On attend des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement les contenus scientifiques du thème de l'épreuve et à un niveau qui va au-delà de ce qui est considéré comme exigible par des élèves. Ils doivent montrer qu'ils savent utiliser le vocabulaire économique et social et les outils d'analyse appropriés. Les explications doivent être précises et claires ; on attend qu'elles soient à la fois rigoureuses et adaptées à des élèves du niveau concerné. Les contenus apportés ne peuvent se limiter à la paraphrase des documents.

La capacité à communiquer à l'oral est une qualité indispensable pour un enseignant. Cette capacité passe par un certain nombre de règles et de principes : expression orale soignée, français correct et vocabulaire précis, élocution claire et convaincante, capacité à se détacher de ses notes. Il est conseillé au candidat d'ordonner ses feuilles de brouillon afin de ne pas perdre de temps pour retrouver les éléments de son argumentation. Quel que soit le stress, par ailleurs parfaitement compréhensible, le jury doit être en mesure d'apprécier les qualités du candidat à intéresser son public, à mettre en valeur l'essentiel, à dispenser un enseignement rigoureux, à se faire comprendre de son auditoire. Le jury attend un exposé d'une durée de 25 à 30 minutes.

Le tableau est un outil pédagogique ; son utilisation est donc fortement recommandée pour présenter les grandes lignes du plan, expliquer certains raisonnements, présenter des schémas... Il est cependant inutile de perdre trop de temps à noter tous les détails du plan.

Le jury fonde son évaluation sur les critères suivants :

- Cadrage global du thème : présentation de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : structuration, cohérence et progressivité de la démarche, modalités de mise en activité et d'évaluation des élèves ;
- Maîtrise des contenus scientifiques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- Utilisation du dossier documentaire : présentation, compréhension et exploitation pédagogique ;
- Clarté de la présentation : expression orale, maîtrise de la langue et utilisation d'un vocabulaire adapté et rigoureux.

→ *Entretien*

L'entretien, d'une durée totale de 25 minutes, débute dès que le candidat a terminé son exposé. En règle générale, les premières questions s'inscrivent dans le prolongement de celui-ci. Le candidat peut ainsi être amené à expliquer certains de ses choix, définir ou préciser le sens de certaines notions, détailler des éléments de raisonnement, ou encore préciser un point théorique. Dans tous les cas de figure, on ne peut que recommander au candidat de veiller à être à l'écoute du jury de façon à réagir au mieux aux questions et indications données, qui visent souvent à attirer l'attention sur un point traité de façon peu satisfaisante. Être capable d'adopter une attitude réflexive est un point fort que le jury sait apprécier.

La seconde partie des questions posées par les membres du jury vise principalement à évaluer l'étendue de la culture disciplinaire des candidats en relation avec les programmes : connaissances notionnelles, théoriques, factuelles, maîtrise des savoir-faire, connaissance de l'évolution et des ordres de grandeur des principaux indicateurs statistiques (croissance économique, déficit public, taux de chômage...), connaissance approfondie des épreuves de baccalauréat... Les candidats doivent s'attendre durant l'entretien à être questionnés sur tous les niveaux de programmes et particulièrement dans les champs disciplinaires autres que celui sur lequel porte le sujet. Le jury recommande aux candidats, qui ont suivi un cursus universitaire centré sur une seule discipline, de se mettre à niveau dans le domaine qui n'est pas initialement le leur. Sans que cela ait un caractère systématique, le candidat peut être interrogé sur le fonctionnement du système éducatif, les missions des professeurs, leurs obligations, etc.

Enfin, la dernière partie de l'entretien est consacrée à des questions sur le dossier RAEP présenté par le candidat pour l'admissibilité. Elles visent à mesurer la capacité de prise de recul et d'analyse de la séquence présentée, ainsi que du parcours professionnel. Elles ont également pour but de vérifier l'authenticité des éléments et activités proposés. Dans le cadre de cette investigation, des questions peuvent être posées sur les éléments bibliographiques cités, la mise en œuvre de la démarche pédagogique dans la classe, le choix des documents retenus... Il est nécessaire que les candidats connaissent parfaitement la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP et en maîtrisent les contenus. Si les prestations ont été globalement satisfaisantes, certains candidats ne se souvenaient plus des documents utilisés ou étaient incapables de définir certains mécanismes de base du thème présenté.

Pour les candidats n'ayant jamais enseigné dans la discipline, une attention particulière est portée à la capacité à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales, à montrer comment leur parcours professionnel est susceptible d'être utile à leur pratique de professeur de cette discipline et à la connaissance des exigences de cet enseignement.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

→ *Exercice de mathématiques appliquées aux sciences sociales*

Cette partie de l'épreuve consiste en la résolution d'un exercice dont l'objectif est d'évaluer les capacités du candidat à maîtriser les concepts et techniques mathématiques nécessaires au traitement de problèmes socio-économiques et à en comprendre la formulation mathématique. Le programme de l'épreuve est publié sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale. La résolution de l'exercice se fait dans le cadre du temps de préparation à l'oral. Depuis la session 2018, les candidats disposant d'une calculatrice équipée du mode examen peuvent se servir de leur calculatrice personnelle. Pour les autres, une calculatrice graphique de type lycée (Casio ou TI) sera mise à disposition.

Le jury attend tout d'abord une bonne connaissance de l'aspect mathématique des questions économiques des programmes de lycée et une lecture réfléchie des documents statistiques et des graphiques. Les premières questions de l'exercice proposé, en rapport direct avec les connaissances exigibles de la part des élèves de la série ES, doivent pouvoir être traitées par tous les candidats (taux d'évolution, suites, interprétation de la notion de dérivée, fonctions, probabilités, lois de probabilités notamment la loi normale). Certaines compétences mathématiques ne peuvent pas être ignorées quand on aspire à enseigner les Sciences économiques et sociales : savoir tirer des informations d'un tableau ou d'un graphique, interpréter correctement une donnée en pourcentage dans un tableau, calculer un taux de variation ou une médiane, interpréter un diagramme en bâtons, une espérance et un écart-type, trouver un intervalle de fluctuation ou de confiance... Les exercices de mathématiques proposés sont le plus souvent inscrits dans un contexte économique et social : le candidat doit avoir le souci constant de donner, s'il y a lieu, le sens des calculs, l'interprétation des résultats, et aussi de tenir compte des unités précisées dans l'exercice. Il est fortement conseillé au candidat d'adopter une attitude volontariste pour la résolution de l'exercice, vis-à-vis de la difficulté qu'il présente, et de faire preuve pour cela de qualité d'écoute. L'ensemble des rapports du jury des années 2011 jusqu'à 2017 permet aux candidats de disposer d'un échantillon de sujets représentatifs de l'épreuve de mathématiques :

(<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98478/sujets-des-epreuves-dadmissibilite-et-rapports-des-jurys.html>)

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait que les sujets peuvent porter sur la totalité du programme.

On ne peut que souhaiter que les candidats aient une certaine familiarité avec les calculatrices graphiques en usage dans les lycées : elles offrent des possibilités de traitement de calcul et de représentations graphiques. On observe d'ailleurs cette année une meilleure appropriation de cet outil par les candidats ainsi qu'une bonne maîtrise pour la plupart des taux d'évolution successifs.



→ Exemple de sujet de sciences économiques et sociales

CAPES Interne – CAER de sciences économiques et sociales

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EPREUVE PROFESSIONNELLE

Sujet de sciences économiques et sociales

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

L'abstention et ses déterminants sociaux et politiques

Extrait du programme de sciences économiques et sociales - Classe de terminale de la série économique et sociale - Enseignement de spécialité

2.3. Comment expliquer le comportement électoral ?	Participation et abstention électorale, variables lourdes du comportement électoral, vote sur enjeu.	On analysera l'évolution des taux d'inscription sur les listes électorales, des taux de participation et/ou d'abstention et leurs déterminants sociaux et politiques. Les principaux résultats de la sociologie de l'orientation électorale seront présentés (poids de la variable religieuse, vote de classe, etc.). L'évocation de l'émergence d'un vote sur enjeu, influencé par les conjonctures politiques (campagnes électorales notamment), permettra de prendre la mesure de la volatilité électorale. La question de l'articulation entre médias, communication et vie politique sera également abordée afin de comprendre son éventuel impact sur les attitudes politiques (pratiques et opinions).
---	--	---

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

DOCUMENT 1

L'abstention recoupe des motivations différentes. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme une expression univoque ou homogène, socialement ou politiquement. Cependant, son développement depuis une vingtaine d'années est moins l'expression d'une indifférence ou d'un retrait du champ politique – lié à des critères d'insertion socio-économique et culturelle défavorables – que d'une forme de « politisation négative ». L'abstention est revendiquée comme une réponse politique à part entière : une volonté de sanction, voire de délégitimation de la représentation politique instituée par l'élection. Ne pas voter, ne pas participer à la désignation d'une classe politique que l'on désapprouve, s'impose comme un nouveau droit citoyen. Considérée ainsi, l'abstention traduit un

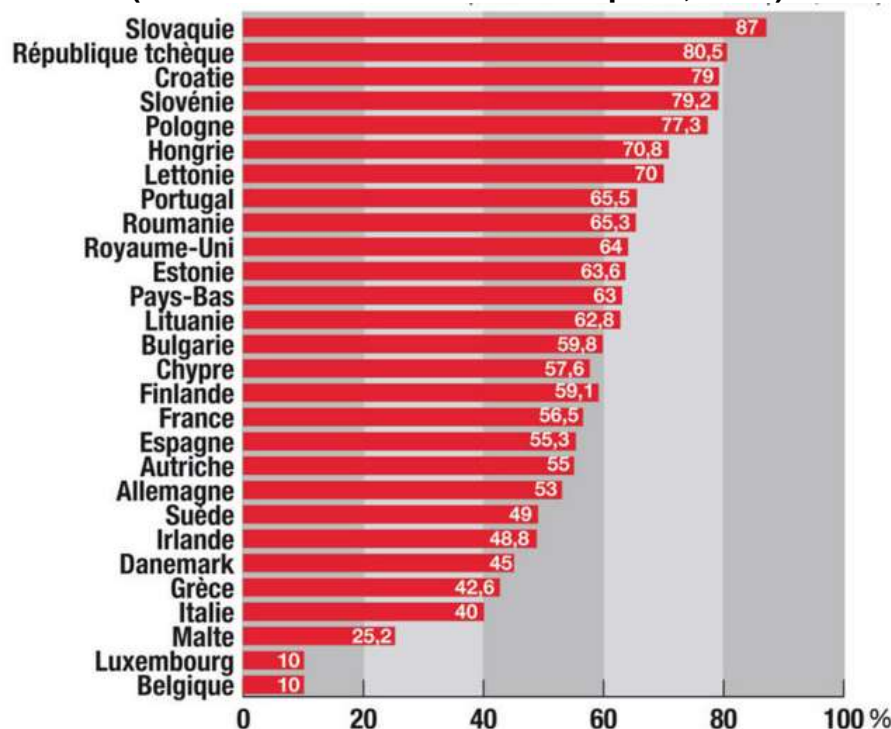
élargissement des formes d'expression démocratique porté par un modèle de citoyen à la fois plus critique et plus exigeant quant à ses attentes. Les rendez-vous électoraux sont de plus en plus dépendants du bon vouloir de l'électeur pour s'y rendre et s'y associer. La participation est plus incertaine. Les soirs d'élection, le taux d'abstention fait l'objet des premiers commentaires, devenant un élément de diagnostic incontournable.

Dès lors sa progression ne doit pas être interprétée seulement comme un symptôme de déficit démocratique. Elle révèle certes la crise de représentation politique qui sévit maintenant, mais aussi une mutation profonde du comportement électoral.

Source : « L'électeur incertain », Anne MUXEL, Revue projet, 2012.

Document 2

Taux d'abstention aux élections européennes de 2014 dans les 28 pays de l'UE (estimations du Parlement européen, en %)



Source : Résultats des élections européennes 2014, Parlement européen

Document 3

L'approche sociologique lie les diverses formes de retrait de la scène électorale, principalement, à un déficit de ressources sociales et culturelles. L'abstentionnisme doit être considéré plutôt comme une norme culturelle conditionnée par des facteurs sociaux. La participation électorale apparaît au total comme une dimension secondaire de la participation sociale. Elle procède d'un facteur général qui est le degré d'intégration à la collectivité (...). Bourdieu dans *La distinction* (1979), Gaxie dans *Le cens caché* (1978) font la même analyse retraduite en termes de classe. Pour participer il faut être et se sentir



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

politiquement compétent, l'incompétence objective et subjective reflète une position dominée dans la structure sociale et détourne des urnes. Le système politique tient à distance les individus les moins pourvus en capital social et culturel, il fonctionne comme le suffrage censitaire hier au profit des dominants, d'autant plus efficacement que la barrière est invisible.

Source : Nonna Mayer, *Sociologie des comportements politiques*, Armand Colin, 2010.

Document 4

Profil des abstentionnistes au second tour de l'élection présidentielle de 2017 en France (en %)

	Votants	Abstentionnistes
Sexe		
Homme	73	27
Femme	76	24
Âge		
18 - 24 ans	66	34
25 - 34 ans	68	32
35 - 49 ans	73	27
50 - 59 ans	76	24
60 - 69 ans	81	19
70 ans et plus	82	18
Profession de l'interviewé		
Cadre	76	24
Profession intermédiaire	75	25
Employé	70	30
Ouvrier	68	32
Retraité	83	17
Statut		
Salarié	73	27
À votre compte	69	31
Au chômage	65	35
Diplôme		
Inférieur au bac	73	27
Baccalauréat	72	28
Bac + 2	77	23
Au moins bac + 3	78	22
Niveau de revenu du foyer		
Moins de 1 250 euros	66	34
De 1 250 à 2 000 euros	75	25
De 2 000 à 3 000 euros	76	24
Plus de 3 000 euros	80	20

Source : d'après IPSOS, 2017.



CAPES Interne – CAER de sciences économiques et sociales

EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EPREUVE PROFESSIONNELLE

Sujet de sciences économiques et sociales

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous présenterez une séquence d'enseignement d'une à deux heures, en justifiant vos choix pédagogiques et didactiques.

Vous avez la possibilité de recourir à votre expérience et de faire référence à toute ressource pédagogique ou didactique de votre connaissance.

SUJET

Soutenabilité et degré de substitution des différents types de capitaux

Extrait du programme de sciences économiques et sociales - Classe de terminale de la série économique et sociale - Enseignement spécifique

3.1 La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ?	Capital naturel, physique, humain, institutionnel, biens communs, soutenabilité, réglementation, taxation, marché de quotas d'émission.	On expliquera pourquoi l'analyse économique du développement durable, qui se fonde sur la préservation des possibilités de développement pour les générations futures, s'intéresse au niveau et à l'évolution des stocks de chaque type de capital (accumulation et destruction) ainsi qu'à la question décisive du degré de substitution entre ces différents capitaux. On évoquera, à l'aide d'exemples, les limites écologiques auxquelles se heurte la croissance économique (épuiement des ressources énergétiques et des réserves halieutiques, déforestation, augmentation de la concentration des gaz à effet de serre, etc.). L'exemple de la politique climatique permettra d'analyser les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales. En lien avec le programme de première sur les marchés et leurs défaillances, on montrera la complémentarité des trois types d'instruments que sont la réglementation, la taxation, les marchés de quotas d'émission. Acquis de première : externalités, droits de propriété, offre et demande, défaillances du marché.
---	---	--

Ce sujet doit être rendu au jury à la fin de l'épreuve, mais le candidat a toute liberté d'utilisation (annotations, passages surlignés, etc.)

Document 1

Une croissance économique soutenable est celle qui offre à toutes les générations futures la possibilité d'être aussi riches que celles qui les ont précédées. Ce que la soutenabilité nous impose, c'est de léguer à la postérité non pas quelque chose en particulier - aux quelques rares exceptions près mentionnées précédemment¹ - mais plutôt de les doter de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

tout ce qui est nécessaire pour leur permettre d'atteindre un niveau de vie au moins comparable au nôtre, et ainsi de suite.

[...] Le niveau de vie possible dans l'avenir dépend d'un stock d'un ensemble de ressources, en principe de toutes celles dont dépend la capacité de l'économie à produire du bien-être. Cela inclut les ressources non renouvelables, bien sûr, mais également les usines, les machines, l'ensemble des connaissances technologiques, et même le niveau général de l'éducation et les compétences disponibles. Une croissance économique soutenable n'est donc pas nécessairement celle qui conserve en l'état toute chose ou une chose en particulier. Elle est celle qui remplace d'une manière ou d'une autre ce qui a été prélevé du stock de ressources naturelles ou produites reçu en héritage ainsi que du stock de capital physique ou de connaissances. Ce qui importe, ce n'est pas ce qui est remplacé en particulier, mais bien une capacité globale à produire des choses que les générations futures apprécieront.

Robert Solow, « An almost practical step toward sustainability », *Resources Policy*, 19, 1993.

1. Solow fait ici allusion au cas de « certains actifs uniques et irremplaçables qui doivent être préservés pour ce qu'ils sont », comme par exemple le parc naturel de Yosemite.

Source : Manuel Hatier, Terminale ES, 2016.

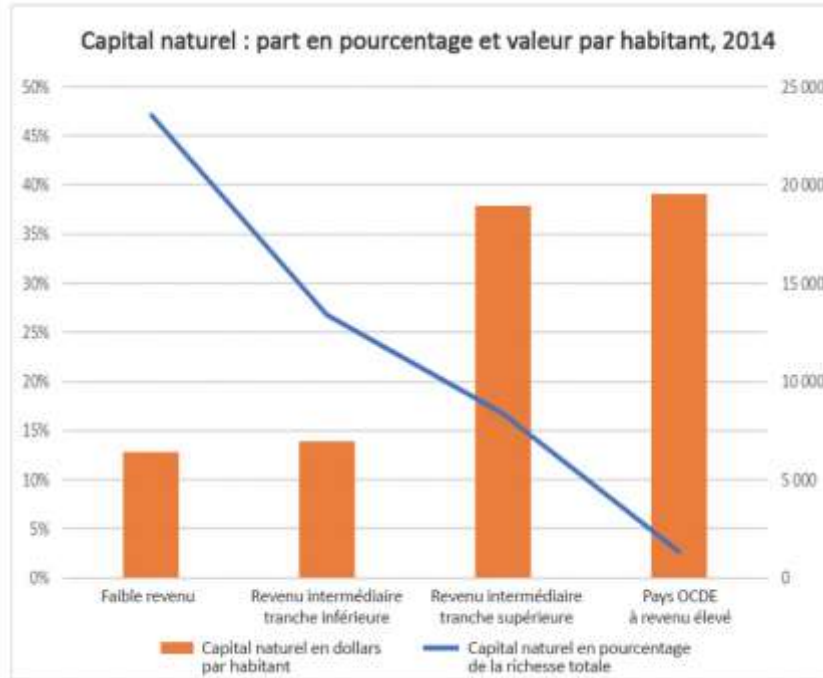
Document 2

Le poisson est une ressource rare. Jusqu'à une date récente, la région du Grand Banc, située entre la province canadienne de Terre-Neuve et l'État américain du Maine, regorgeait de poissons, ce qui permettait à beaucoup de pêcheurs de gagner facilement leur vie. Comme il n'existait pas de droits de propriété, chacun s'efforçait de pêcher le plus de poissons possible. Un pêcheur rationnel et soucieux de ses seuls intérêts se disait que tout poisson qu'il n'attrapait pas serait finalement pêché par quelqu'un d'autre. Il en est résulté une véritable tragédie pour la région : la surexploitation a été telle que non seulement le poisson s'est raréfié mais que la pêche commerciale est devenue non rentable. La surexploitation des zones de pêches n'est qu'un exemple parmi d'autres de ce que l'on appelle la « tragédie des biens communs » (*Tragedy of the Commons*). Dans les années 1830, un économiste de l'université d'Oxford appelé Willam Forster Lloyd a expliqué pourquoi les biens communs étaient surutilisés - en s'appuyant sur l'exemple des pâturages non appropriés privativement en Angleterre. Parce que ces prés étaient librement accessibles à tous, chaque berger avait une incitation à accroître son troupeau. Par suite, les biens communs étaient surutilisés jusqu'à ce qu'ils soient trop dégradés pour supporter une quelconque pâture.

Joseph E. Stiglitz, Cari E. Walsh, Dominique Lafay, *Principes d'économie moderne*, Éditions De Boeck, 2014.

Source : Manuel Belin, Terminale SES, 2016.

Document 3

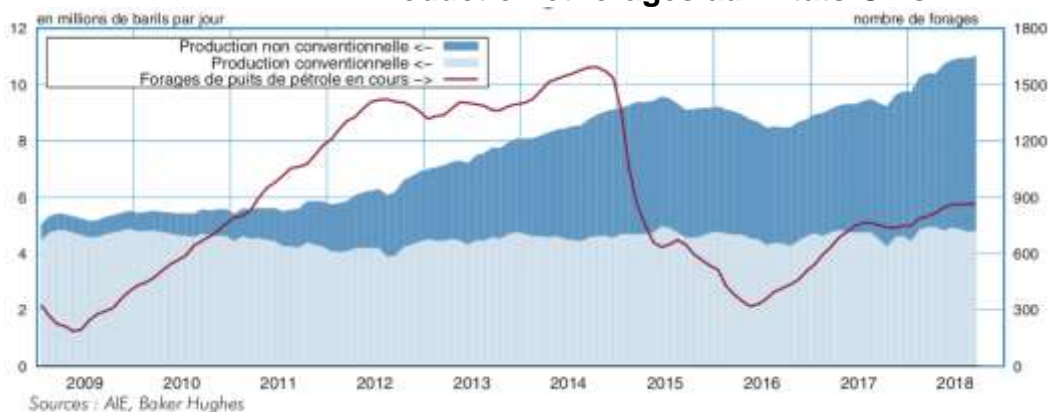


Note : le capital naturel en dollars par habitant est classé en fonction de 4 catégories de pays (des pays à faible revenu aux pays à revenu élevé).

Source : Banque Mondiale, « S'affranchir de la mesure du PIB pour analyser l'évolution de la richesse dans le monde », janvier 2018.

Document 4

Production et forages aux États-Unis



Note : le pétrole conventionnel dont l'exploitation se fait par forage. Le pétrole non conventionnel nécessite des techniques d'extraction plus complexes dites à fracturation hydraulique comme pour le pétrole de schiste.

Source : Note de conjoncture INSEE, « Retour à un marché excédentaire », décembre 2018.

→ Exemples de sujets de mathématiques appliquées aux sciences sociales

CAPES interne et CAERPC

Sciences économiques et sociales

Épreuve de Mathématiques

Session 2019

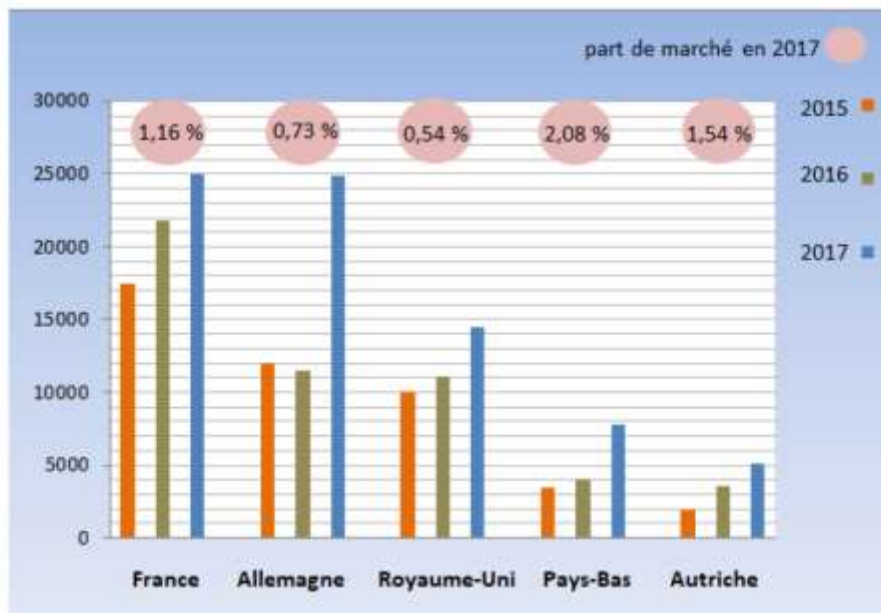
Le sujet est à rendre au jury à la fin de l'épreuve, mais vous en avez toute liberté d'utilisation.
Le jury appréciera toute démarche de recherche sur les différentes parties du sujet, même si celles-ci ne sont pas traitées en intégralité.

Sujet 11

Les trois parties sont indépendantes.

Partie A

On s'intéresse aux ventes de voitures électriques entre 2015 et 2017 dans les cinq pays de l'Union Européenne qui enregistrent le plus de ventes en 2017.



Sources : <https://fr.statista.com/infographie/6061/ventes-voitures-electriques-en-europe/>

1. Dans quel pays l'augmentation des ventes a-t-elle été la plus forte entre 2016 et 2017 ? Avec quel taux d'augmentation environ ?
2. En France, on estime que le nombre de voitures électriques vendues est passé de 17 500 à 25 000 entre 2015 et 2017. Quel est le taux d'augmentation moyen annuel sur cette période ? On donnera une valeur approchée du résultat à 10^{-1} près.

3. (a) Les Pays-Bas possèdent en 2017 la part de marché la plus importante, avec 7 800 voitures électriques vendues. Quel est le nombre de voitures vendues au total dans ce pays en 2017 ?
- (b) Peut-on dire que le nombre total de voitures vendues en 2017 en France est plus de cinq fois supérieur au nombre total de voitures vendues aux Pays-Bas ?

Partie B

On suppose que le nombre de voitures électriques vendues en France à partir de 2017 augmente de 19,5 % par an. Il est de 25 000 en 2017.

On note, pour tout entier naturel n , u_n le nombre de voitures électriques vendues en France en 2017 + n . On a ainsi $u_0 = 25\,000$.

1. Donner la nature de la suite (u_n) .
2. Calculer une estimation du nombre de voitures électriques vendues en France en 2025.
3. Selon ce modèle, combien de voitures seront vendues au total sur la période 2017-2025 en France ?
4. En quelle année peut-on espérer vendre 200 000 voitures électriques en France ?

Partie C

Dans cette partie, on s'intéresse aux acheteurs de voitures électriques en France.

En 2017, environ 69 % des acheteurs de voitures électriques ont choisi une marque française.

Source : <https://www.automobile-propre.com/wp-content/uploads/2013/02/immat-ve-2017-final.png>

Une enquête réalisée sur ces acheteurs de marque française un an après montre que 82 % d'entre eux sont satisfaits de leur achat.

D'autre part, on estime que 75 % des acheteurs de voitures électriques de marque étrangère en 2017 sont satisfaits de leur achat.

1. On contacte au hasard l'une des personnes ayant acheté une voiture électrique en France en 2017. On note :
 - F l'événement « l'acheteur a choisi une marque française »
 - S l'événement « l'acheteur est satisfait de son achat ».
 - (a) Montrer que la probabilité de l'événement S est de 0,7983.
 - (b) Déterminer la probabilité que l'acheteur possède une voiture de marque étrangère sachant qu'il est satisfait de son achat. On donnera une valeur approchée du résultat à 10^{-2} près.
2. On interroge un échantillon aléatoire de 10 personnes parmi la nombreuse population ayant acheté une voiture électrique en 2017 en France.
Déterminer la probabilité que parmi elles, au moins 7 soient satisfaites de leur achat. On donnera une valeur approchée du résultat à 10^{-2} près.

CAPES interne et CAERPC

Sciences économiques et sociales

Épreuve de Mathématiques

Session 2019

Le sujet est à rendre au jury à la fin de l'épreuve, mais vous en avez toute liberté d'utilisation.
Le jury appréciera toute démarche de recherche sur les différentes parties du sujet, même si celles-ci ne sont pas traitées en intégralité.

Sujet 14

Les trois parties sont indépendantes.

Partie A

Pendant la crise financière globale, les autres crises planétaires passent à la trappe. Et parmi celles-ci (énergétique, climatique) la crise alimentaire est la plus aiguë : 923 millions de personnes sont victimes de la faim dans le monde en 2008, estime la FAO, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Alors que les pays développés prévoient d'injecter jusqu'à près de 3 000 milliards d'euros dans le sauvetage du système bancaire et financier de la planète, 1 % de ce pactole - décidé en moins d'un mois - suffirait à sortir l'humanité de la faim.

Il suffit de remonter cinq ans en arrière pour voir l'ampleur des dégâts. En 2003, 815 millions de personnes souffraient de la faim. On assistait alors à une baisse moyenne de 6 millions par an. Les agences de l'ONU se prenaient à rêver : si, chaque année, 28 millions de plus sortaient de la trappe de la malnutrition, alors on pourrait réduire de moitié le nombre de victimes de la faim d'ici à 2015.

Retour sur terre en 2008. Sur fond de spéculation, de ruée vers les biocarburants, de sécheresse liée au changement climatique, le prix des denrées alimentaires explose de façon exponentielle. + 50 % depuis le début 2008, après 24 % en 2007, 12 % en 2006. Cette inflation galopante depuis 2002 est la plus forte depuis le début des années 70, qui avait conduit à des famines dramatiques.

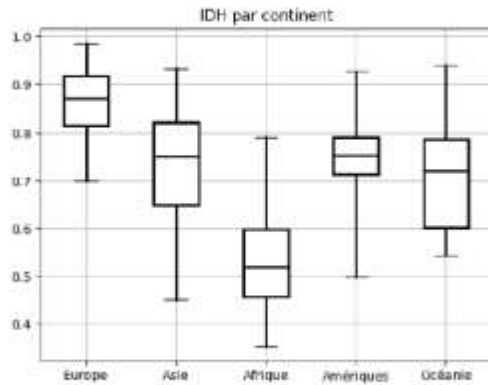
Source : www.libération.fr (16 octobre 2008)

1. Démontrer que de 2003 à 2008, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde a augmenté de 13,25% (arrondi à 0,01%).
2. Si on considère que la population mondiale était en 2008 de 6700 millions d'individus, déterminer la proportion (arrondie à 0,01%) de personnes souffrant de la faim dans le monde en 2008.
3. D'après le texte, quelle est la somme nécessaire (en milliards d'euros) pour sortir l'humanité de la faim ?
4. Justifier que le prix des denrées alimentaires a plus que doublé entre 2006 et 2008.

Partie B

L'Indicateur de Développement Humain, ou IDH, est un indicateur synthétique qui a comme objectif d'essayer de mesurer le niveau de développement des pays.

On a représenté par des diagrammes en boîtes les IDH par continent en 2017. Les extrémités des diagrammes correspondent à l'indice minimum et à l'indice maximum.



1. Comparer le premier quartile des IDH européens avec le troisième quartile des IDH du continent américain. Interpréter.
2. Dans quel continent les IDH sont-ils le moins dispersés ? Justifier avec un argument mathématique.

Partie C

Une entreprise peut produire quotidiennement entre 0 et 18 tonnes d'un certain produit. Le coût de production (en centaines d'euros) est modélisé par la fonction C représentée ci-dessous.

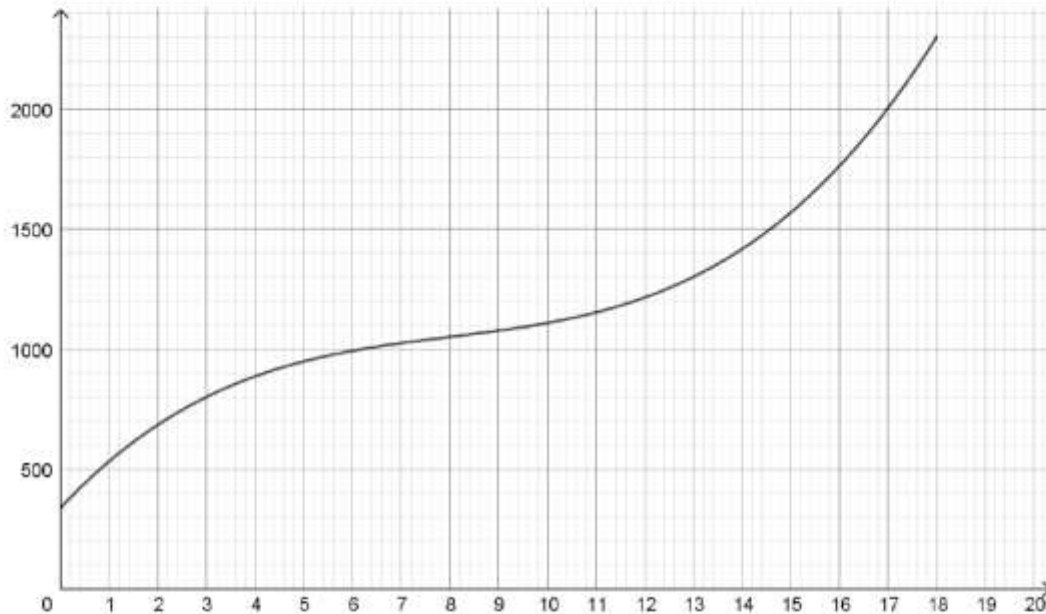


FIGURE 1 – Courbe de la fonction C

1. Lire sur le graphique le coût total de production de 6 tonnes de produit.
2. Le coût marginal de production de la 7^etonne est-il supérieur au coût marginal de la 16^etonne ? Justifier.
3. On admet que la fonction C est définie sur l'intervalle $[0; 18]$ par $C(x) = x^3 - 24x^2 + 217x + 338$ où x est le nombre de tonnes produites.
 - (a) Justifier que la courbe de la fonction C admet un point d'inflexion en $x = 8$.
 - (b) Quel rôle joue ce point pour le coût marginal ?
4. La fonction coût moyen est définie sur l'intervalle $]0; 18]$ par $C_M(x) = \frac{C(x)}{x}$.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

-
- (a) Quel est le coût moyen de production lorsque 8 tonnes sont produites ?
- (b) On admet que $C'_M(x) = \frac{(2x - 26)(x^2 + x + 13)}{x^2}$. Pour quelle quantité x_0 produite le coût moyen est-il minimal ?